	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 février 2024</b>	<b>N° 2024-103</b>

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30  
M. Jacques MANGON à partir de 17h30  
M. Stéphane MARI à partir de 17h  
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25  
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25  
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30  
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 2 février 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Grands Projets Mobilité  <b>Service Amélioration Réseaux Mobilité</b>	<b><i>N° 2024-103</i></b>

---

**Aménagement de l'axe Avenue Carnot - Avenue Kennedy sur les communes de  
Cenon et Lormont - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

---

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**CONTEXTE DU PROJET**

Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2017, la part modale du vélo était de 8% à l'échelle métropolitaine et de 13% à Bordeaux. De surcroît, le nombre de déplacements effectués à vélo augmente d'environ 10% d'année en année depuis 2015.

De même entre 2017 et 2021, les mobilités douces sont la seule catégorie de modes de transport ayant augmenté pour les déplacements pendulaires (+ 5 points, passant de 17% à 22%). L'usage des véhicules motorisés et des transports en commun a diminué tandis que le travail à domicile (donc l'absence de déplacements pendulaires) a augmenté de 5 points également. Si ces observations sont à relativiser au regard du contexte sanitaire, elles illustrent néanmoins une tendance générale au développement de la pratique du vélo qui se profile depuis plusieurs années.

Le troisième Plan vélo métropolitain 2021-2024 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo, qui a fortement progressé ces dernières années et répond, tout comme la marche, à des enjeux à la fois de réduction de la congestion routière et de santé publique. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélos Express (ReVE).

L'avenue Carnot et l'avenue Kennedy situées à Cenon et Lormont constituent un des axes majeurs de circulation de la rive droite. Or, cet axe offre peu d'aménagements pour les déplacements actifs, générant de l'inconfort, de l'insécurité, et un effet de coupure entre les communes de Cenon et Lormont.

A ce titre, il est proposé de réaménager le secteur Avenue Carnot – Avenue Kennedy afin de participer au développement du Réseau Vélo Express (RéVE) empruntant cet itinéraire et de requalifier cet axe à 2x2 voies dépourvu de trottoir et d'aménagement cyclable de qualité.

**OBJECTIFS DU PROJET**

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, il est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus,
- Favoriser les cheminements piétons en proposant des cheminements sécurisés, accessibles et de qualité,
- Apaiser la circulation automobile de l'axe tout en proposant des aménagements en faveur des transports en commun,
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

## **DEROULEMENT DE LA CONCERTATION**

La concertation, ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 23 METPP00737, s'est déroulée sur les communes de Cenon et de Lormont du 5 septembre 2023 au 13 octobre 2023, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation a été déposé à la Mairie de Cenon, à la Mairie de Lormont ainsi qu'à la direction DGPM, Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole. Une version dématérialisée de ce dossier a également été mise à disposition sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>).

### **a. Consistance du projet présenté au public**

Le projet d'aménagement des avenues Carnot et Kennedy, s'étend sur presque 2 km entre d'un côté, le carrefour giratoire avenue Carnot / rue Camille Pelletan / rue des Cavailles et de l'autre, le carrefour avenue Kennedy / échangeur 26 de la rocade / avenue Pierre Loti.

Le long de cet axe, plusieurs types de tissus urbains sont traversés. L'itinéraire compte une intersection majeure pour la rive droite (carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne / Av. de Paris). Afin de s'adapter aux enjeux, 4 variantes ont été proposées dans le dossier soumis à la concertation. Ces variantes pouvaient se combiner entre elles suivants les tronçons :

- La variante 1 proposait des trottoirs et des aménagements cyclables confortables et paysagers sans acquisition foncière ainsi que la requalification du carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne / Av. de Paris sous la forme d'un giratoire.
- La variante 2 proposait des trottoirs et des aménagements cyclables confortables sous réserve d'acquisitions foncières. Le carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne / Av. de Paris serait réaménagé sous la forme d'un carrefour à feux.
- La variante 3 proposait des trottoirs et aménagements cyclables sans acquisition foncière. Le carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne / Av. de Paris serait maintenu dans sa configuration actuelle.
- La variante 4 proposait des trottoirs et aménagements cyclables confortables et paysagers avec acquisitions foncières, tout en proposant d'améliorer la circulation des transports en commun. Comme pour la variante 1, Le carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne / Av. de Paris serait réaménagé sous la forme d'un carrefour giratoire optimisé afin d'améliorer plus encore les conditions de circulation dans ce secteur.

### **b. Modalités de la concertation**

#### **- Annonce de la concertation et de la réunion publique**

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la

concertation, de la tenue de la réunion publique, des versements complémentaires et de la date de clôture de la concertation.

#### - **Dossier public de présentation du projet**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation dans les Mairies de Cenon et Lormont, sur le site de Bordeaux Métropole (Direction Grands Projets Mobilités), ainsi qu'en version dématérialisée.

Outre le dossier de présentation du projet et le registre de concertation, un dossier d'images de synthèse illustrant les différentes variantes ainsi que le diaporama projeté lors des réunions publiques ont été versés au dossier de concertation.

#### - **Modalités d'échange sur le projet : deux réunions publiques**

En complément des dossiers mis à disposition du public, 2 réunions publiques ont été organisées le 12 septembre 2022 sur la commune de Lormont et le 19 septembre sur la commune de Cenon. Ces réunions organisées en fin de journée ont réuni une vingtaine de personnes au total.

### **BILAN DE LA CONCERTATION**

#### - **ANALYSE QUANTITATIVE**

Cette concertation a fait l'objet d'un taux de retour plutôt satisfaisant bien que légèrement inférieur à la moyenne des concertations de ce type. A noter que la très grande majorité des observations ont été formulées via le registre dématérialisé.

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- Aucune contribution sur le registre de la Mairie de Cenon ;
- Une contribution sur le registre de la Mairie de Lormont ;
- Aucune contribution sur le registre déposé à la direction Grands projets mobilités de Bordeaux Métropole ;
- 89 contributions (74 avis et 15 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 71 participants dont l'avis de la Mairie de Cenon, de Lormont et de l'association Vélocité.

#### - **ANALYSE QUALITATIVE**

Le projet soumis à la concertation proposait 4 variantes d'aménagement. 67 personnes ont exprimé un choix sur ces variantes et l'on relève :

- Une très grande majorité des avis (82%) pour les variantes 1 et 4 qui offrent un niveau d'aménagement ambitieux avec une forte attente sur la sécurisation des modes actifs et un ré-équilibre des mobilités afin de proposer une alternative à la circulation automobile.
- Inversement les variantes 2 et 3 recueillent 18% des avis exprimés. Ces choix sont principalement motivés par un souhait de voir la congestion du trafic baissée dans ce secteur en mettant en œuvre une 2x2 voies tout en demandant de lutter contre les nuisances sonores.

L'analyse des 90 contributions émises fait ressortir, dans près d'un tiers des cas (30%), une demande forte des usagers pour la sécurisation de cet axe. Cette demande de sécurisation concerne en premier lieu les usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes, en deuxième lieu la circulation automobile qui est perçue comme trop rapide sur ces voies. A ce titre, la solution d'un giratoire à double anneau (dit giratoire à la hollandaise), c'est-à-dire un anneau pour la circulation routière et un deuxième anneau cyclable concentrique, est plébiscitée pour l'aménagement du carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne/ Av. de Paris.

Parmi les contributions exprimées, nous relevons une attente pour l'amélioration des transports en commun. Ainsi, la variante 4 qui propose des couloirs bus dans les zones de congestion du trafic apparaît pour les usagers comme une bonne alternative d'aménagement.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie apparaît aussi comme une attente forte des usagers. Cette attente s'exprime par la demande d'une forte végétalisation à l'occasion de ce réaménagement afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain. Il convient également de noter que, si certains avis demandent la remise en place d'une 2x2 voies de circulation sur ces avenues, ils sollicitent également la mise en place d'écrans anti-bruit.

#### **Avis de l'association Vélocité (déposé sur le registre électronique) :**

L'association est très favorable à ce projet majeur de la rive droite et indique sa préférence pour la variante 4 et, pour la requalification du carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy /Av. Cassagne/ Av. de Paris, la variante 1 (giratoire à la hollandaise avec 1 voie de circulation en entrée).

Compte tenu du site et des évolutions urbaines attendues à moyen terme dans ce secteur, l'association invite à intégrer au projet des dispositions permettant l'évolutivité des cheminements cyclables. A ce titre, elle demande l'étude de la mise en place d'une piste bidirectionnelle en lien avec une nouvelle passerelle au nord. Elle propose également la suppression du passage souterrain sous la place dite des « 2 villes ».

De façon générale, l'association Vélocité rappelle la nécessaire sécurisation des aménagements cyclables en veillant notamment à garantir la co-visibilité des usagers, la modération de la vitesse des véhicules motorisés au droit de points de croisement et des accès riverains. Selon elle, il conviendra également de limiter les conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons notamment par une délimitation claire et sans danger des espaces dédiés à chacun.

#### **Avis de la Mairie de Cenon (déposé sur le registre électronique) :**

La Mairie de Cenon émet un avis favorable pour la variante 4, sur la requalification du carrefour Av. Carnot / Av. Kennedy /Av. Cassagne/ Av. de Paris sous la forme d'un giratoire et l'aménagement de l'avenue Kennedy avec des trottoirs et des aménagements cyclables confortables et paysagers, et des couloirs bus.

La Mairie de Cenon souhaite que soient proposés des aménagements sécurisés et dédiés aux piétons et aux cyclistes. Ces aménagements se raccorderaient aux multiples aménagements déjà existants sur la commune afin d'assurer la continuité et le maillage des cheminements. A ce titre, la Mairie souhaite la sécurisation et la connexion de la voie verte située au carrefour dit « des 2 villes » aux aménagements projetés. De plus, la ville souhaite la mise en place d'aménagements cyclables sur l'avenue Carnot du côté des numéros impairs, afin de compléter le maillage et ne pas pénaliser les cheminements vélos sur la commune de Cenon. Selon la commune, la sécurisation des piétons au droit du futur giratoire Av. Carnot / Av. Kennedy /Av. Cassagne/ Av. de Paris avec des feux serait à envisager.

Avenue Carnot du côté des numéros impairs, la mise en place de quelques places de stationnement à proximité des commerces et services est souhaitée en lien avec la sécurisation des modes actifs.

Compte tenu du site et des évolutions urbaines à moyen terme dans ce secteur, la Mairie de Cenon retient la possibilité d'évolution des aménagements de la variante 4. Il est souhaité que cette évolution permette dans un deuxième temps de proposer des aménagements dédiés pour les transports en commun sur l'avenue Carnot et l'évolution des aménagements cyclables sur l'avenue Kennedy en lien avec les projets de restructuration de l'échangeur 26.

#### **Avis de la Mairie de Lormont (déposé sur le registre électronique) :**

La Mairie de Lormont émet un avis favorable pour la requalification de cet axe afin de lui ôter son caractère qualifié d'« autoroutier ». Il est attendu du futur aménagement une réduction des vitesses pratiquées par les véhicules, une circulation bus efficace, fluide et cohérente avec l'urbanisme existant ou à venir tout en offrant des cheminements sécurisés et fluide pour les piétons et cyclistes, et une végétalisation aussi intense que possible du site. La variante 4 est le choix préférentiel de la Mairie.

Compte tenu du site et des évolutions urbaines et par conséquent des mobilités à moyen terme dans ce secteur, la Mairie de Lormont souhaite que ce projet soit évolutif dans le temps sur l'avenue Kennedy.

De façon plus générale, la commune souhaite une réflexion à plus grande échelle sur le schéma des transports en commun en intégrant les évolutions à moyen terme dans le quartier et au niveau de l'échangeur 26 de la rocade.

La Mairie souhaite une forte végétalisation sur ce projet, que ce soit sur l'avenue Kennedy, l'avenue Carnot, où il est souhaité de renforcer la végétalisation du terre-plein central ainsi que sur le nouveau carrefour giratoire Av. Carnot / Av. Kennedy / Av. Cassagne/ Av. de Paris et ce, dans l'objectif de rompre la perspective visuelle très routière. Par ailleurs, une réflexion est souhaitée avec les responsables des pôles commerciaux afin de renforcer la végétalisation et par là même l'aménité des espaces publics.

Enfin la Mairie rappelle que les aménagements cyclables devront être efficaces, sécurisés et connectés aux aménagements existants notamment au niveau du carrefour giratoire dit « des 2 villes ». Les principes de traitement des accès riverains sous la forme de trottoir traversant sont à privilégier.

La ville de Lormont saisit l'occasion offerte par la concertation pour rappeler son souhait de voir compléter le maillage du réseau TBM avec de nouvelles modalités de franchissement de la Rocade. De même, il est souhaité que les lignes de bus circulent dans l'emprise du parking du centre commercial des 4 Pavillons. Enfin, dans l'hypothèse de la création de couloirs bus, il est proposé que ces voies soient ouvertes aux véhicules occupés par plus de 2 personnes.

### **Réponse de Bordeaux Métropole :**

Les avis formulés par les participants lors de cette concertation ont permis de faire émerger les attentes suivantes concernant l'aménagement futur de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy :

- L'évolutivité des aménagements : les projets à venir dans ce secteur n'étant pas tous connus, les études à venir devront s'assurer que le projet retenu puisse évoluer ultérieurement et à coût maîtrisé afin de prendre en compte :
  - L'adaptation du tracé du Réseau express Vélos, en lien avec la réorganisation de l'échangeur 26, tout en maintenant des aménagements cyclables des 2 côtés sur l'avenue Kennedy.
  - La mise en place d'aménagements dédiés pour les transports en commun prenant en compte, d'une part la congestion routière et ses perspectives d'évolution et, d'autre part, le schéma des mobilités voté par Bordeaux Métropole en septembre 2021.
- La nécessaire sécurisation des aménagements piétons et cyclables : la nouvelle géométrie de la voie, la création d'un giratoire, la mise en place de dispositifs ralentisseurs et, dans une moindre mesure, la végétalisation du site devrait contribuer à apaiser la circulation automobile dans ce secteur. Les études détaillées veilleront à :

- Garantir la sécurisation des modes actifs via des aménagements de voirie réglementaires.
  - Préciser les dispositifs de séparation entre les différentes circulations (automobiles, piétonnes, cyclables) en apportant une attention toute particulière à la bonne identification des cheminements piétons et vélos afin de limiter les conflits d'usages,
  - Préciser le traitement des accès riverains croisant le Réseau vélos Express, par exemple via la mise en place de plateaux traversants.
  - Proposer un aménagement cycles et piétons sécurisé sur l'avenue Carnot du côté des numéros impairs.
- Renforcement des liaisons piétonnes et cyclables avec les aménagements existants : l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy génère actuellement un effet de coupure entre les 2 côtés de la chaussée, peu propice aux déplacements piétons et cyclables. L'étude détaillée devra permettre de :
- Limiter l'effet de coupure induit par l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy en proposant régulièrement des traversées piétonnes et cyclables sécurisées en adéquation avec le tissu urbain existant.
  - Préciser le raccordement des aménagements cyclables proposés aux aménagements existants sur les voies adjacentes.
- Amélioration des aménagements cyclables au niveau du carrefour giratoire « des 2 villes » : ce secteur particulièrement contraint nécessite une réflexion approfondie notamment pour le franchissement des voies du tramway. Des études devront préciser la faisabilité d'insertion d'un aménagement piétons et vélos à coût maîtrisé au droit du tramway et permettant de connecter les différents itinéraires.
- Suppression de la trémie située sous la place des 2 villes : le niveau de trafic ne permet pas à ce jour d'envisager la suppression du passage souterrain situé sous la place « des 2 villes ».
- Insertion de places de stationnement avenue Carnot côté impair : les emprises du côté des numéros impair de l'avenue Carnot sont particulièrement contraintes. L'insertion de places de stationnement ne pourrait s'envisager qu'au détriment de l'emprise accordée aux modes actifs (piétons et cyclistes). Les études détaillées viendront préciser la faisabilité et le nombre de places de stationnement qui pourraient être proposées.
- Renforcement de la végétalisation du site : les études détaillées proposeront un renforcement de la végétalisation sur l'avenue Carnot. Cette végétalisation comprendra différentes strates arbustives afin d'apporter une réponse en prenant en compte les disponibilités foncières au droit des activités commerciales.
- Impacts fonciers : les études à venir viendront préciser pour chaque parcelle les impacts fonciers.
- Modification du réseau de transports en commun : Bordeaux Métropole prend bonne note des attentes de la ville de Lormont. Ces points seront analysés dans le cadre de l'accompagnement de l'opération de reconfiguration de l'échangeur n° 26 de la Rocade, portée par les services de l'Etat. De manière générale, les évolutions du réseau TBM font l'objet d'échanges réguliers avec les communes.
- Ouverture aux covoitureurs des voies réservées aux transports en commun : Bordeaux Métropole développe un réseau de voies réservées aux transports en commun et au covoiturage. Le site concerné par la présente opération semble bien se prêter à cette solution. Les études à venir viseront à permettre aux véhicules occupés par plus de 2 personnes de profiter des aménagements créés pour les

transports en commun. Il s'agira de s'assurer que cette disposition ne dégraderait pas l'offre de service des lignes de bus et cars interurbains.

## **ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION**

Au travers de la concertation, la population a pu exprimer des avis qui ont permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes et d'en tenir compte pour choisir puis optimiser le projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy. La variante retenue devra :

- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service, constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles, continus et se raccordant aux aménagements existants afin d'en compléter le maillage,
- Favoriser les cheminements piétons en proposant des cheminements sécurisés, accessibles et de qualité, et des traversées piétonnes seront positionnées judicieusement afin de réduire l'effet de coupure actuellement constaté,
- Apaiser la circulation automobile en réduisant l'espace alloué à la circulation motorisée générale tout en proposant des aménagements en faveur des transports en commun,
- Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant fortement la végétalisation du site. Cette végétalisation devra par ailleurs contribuer à changer l'ambiance urbaine de cet axe et passer ainsi d'une ambiance route pour automobiles à un boulevard pour tous,
- Être évolutif dans le temps afin de prendre en compte les futurs projets urbains

## **DEFINITION DES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET**

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de retenir pour l'aménagement de l'axe avenue Carnot – avenue Kennedy entre les communes de Cenon et Lormont la variante 4. Par ailleurs, les études détaillées à venir devront permettre de:

- Proposer un cheminement piéton et vélos sécurisé sur l'avenue Carnot du côté des numéros impairs.
- Préciser le projet afin d'assurer la continuité cyclable du ReVE ainsi que sa connexion avec les aménagements existants.
- Renforcer la végétalisation du site notamment sur le secteur de l'avenue Carnot.
- Garantir l'évolutivité à coût maîtrisé des aménagements futurs.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L103-2 et suivants, et R103-1,

**VU** la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

**VU** la délibération n° 2021-736 du 25 novembre 2021 relative au troisième plan vélo métropolitain,



**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-214 du 26 mai 2023, adoptant les objectifs du projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy communes de Cenon et Lormont, approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture ;

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n° 23METPP00737 du 4 juillet 2023 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy communes de Cenon et Lormont le 5 septembre 2023,

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP01038 du 2 octobre 2023 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation du projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy communes de Cenon et Lormont le 13 octobre 2023 à 12h00,

**VU** les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands Projets de Mobilités de la Direction Générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** le Schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité de tendre vers une montée en gamme des solutions en faveur du vélo avec la mise en œuvre d'un premier réseau cyclable à grande capacité, le réseau vélo express (ReVE) ;

**CONSIDERANT** le troisième plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs ;

**CONSIDERANT** qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme, laquelle s'est déroulée du 5 septembre 2023 au 13 octobre 2023 inclus ;

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée sur le projet de réalisation d'un projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy communes de Cenon et Lormont, a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées ;

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des contributions montre que le public est favorable au projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy sur les communes de Cenon et Lormont;

**CONSIDERANT** les avis exprimés ;

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de l'axe avenue Carnot - avenue Kennedy communes de Cenon et Lormont, tel que proposé dans le rapport de présentation,

**Article 2** : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles de la variante 4 définies dans le présent rapport. Les études détaillées à venir devront permettre de:

- Proposer un cheminement piéton et vélos sécurisé sur l'avenue Carnot du côté des numéros impairs.
- Préciser le projet afin d'assurer la continuité cyclable du ReVE ainsi que sa connexion avec les aménagements existants.
- Renforcer la végétalisation du site notamment sur le secteur de l'avenue Carnot.
- Garantir l'évolutivité à coût maîtrisé des aménagements futurs.

**Article 3** : d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches en vue de poursuivre la réalisation de ce projet, si besoin en faisant réaliser toute nouvelle étude qui s'avérerait nécessaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
 Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b>  <b>7 FÉVRIER 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b>  <b>8 FÉVRIER 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme,  par délégation,  la Conseillère déléguée,</p> <p>Madame Isabelle RAMI</p>
---	---